

■ **ACCORDA Assurance Maladie**, à Fribourg, non économique et non lucratif de la société est la gestion d'une caisse-maladie, etc. (FOSC du 05.09.2003, p. 6). Siège transféré à Givisiez, Route André-Piller 33A. Transformation des 800 actions de CHF 250.--, nominatives, à droit de vote privilégié et des 2'320 actions de CHF 2'500.--, nominatives, en 4'800 actions de CHF 1'250.--, nominatives, entièrement libérées. Statuts modifiés sur ces points et sur un autre point non soumis à publication le 19.08.2003. Capital-actions actuel: CHF 6'000'000.--, entièrement libéré, divisé en 4'800 actions de CHF 1'250.--, nominatives. Bourgnon Vincent et Sichitiu Serban ne sont plus administrateurs, leur signature est radiée. Sutter Jean-Pierre, de Genève, à Crans-près-Céligny, est nommé administrateur-délégué, avec signature collective à deux. Refisco S.A. n'est plus réviseur. Nouveau réviseur: Intermandat S.A., Société Fiduciaire, à Lausanne.

Journal no 3439 du 08.09.2003
(01168660 / CH-217.1.000.031-4)